

Rendement Premium Octobre 2020

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance



Titre de créance risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type actions.

Période de commercialisation : du 12 octobre 2020 au 27 novembre 2020. La période de commercialisation sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe disponible est atteint.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

Titre de créance émis par Natixis⁽¹⁾ (l'« Émetteur »). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation⁽²⁾ et comptes-titres.

Code ISIN : FR0013528239

COMMUNICATION A CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notation de crédit : Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Ingénierie Financière :

/ Commercialisation :



Objectifs d'investissement

Indice	Risque de perte en capital	Durée	Remboursement du capital ⁽²⁾	Effet "Airbag" à l'échéance	Objectif de gain en cas de remboursement automatique anticipé ⁽²⁾
Un investissement exposé à l'évolution de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD5 (ci-après "l'Indice") qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.	Rendement Premium Octobre 2020 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance des 10 ans.	Un investissement d'une durée de 10 ans maximum, offrant un remboursement automatique anticipé du capital initial ⁽¹⁾ du semestre 3 à 19 si, à une date de constatation semestrielle ⁽²⁾ , l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial.	Un remboursement du capital initial en cas de remboursement automatique anticipé ou si, au terme des 10 ans, la performance de l'Indice est supérieure ou égale à -40 % par rapport à son Niveau Initial.	Un gain de 3 % ⁽¹⁾ brut par semestre écoulé (soit un gain de 6 % ⁽¹⁾ brut par an) si, au terme des 10 ans, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial (soit un Taux de Rendement Annuel net de 3,76 % ⁽³⁾).	Un gain de 3 % ⁽¹⁾ brut par semestre écoulé (soit un gain de 6 % ⁽¹⁾ brut par an) si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à une date de constatation semestrielle ⁽²⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,78 % ⁽³⁾).



Informations importantes

Dans ce document à caractère promotionnel, le terme « investisseur » désigne l'adhérent/souscripteur au contrat d'assurance vie ou de capitalisation qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre Rendement Premium Octobre 2020 en tant que support en unités de compte ou la personne qui souscrit au produit via un compte titres. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Pour un titre donné, les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans ce document à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de Rendement Premium Octobre 2020, soit 1 000 €. Pour ce titre de créance, en cas d'investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les montants versés aux échéances et les Taux de Rendement Annuel affichés dans ce document s'entendent hors frais de souscription, de versement ou d'arbitrage et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.

Les montants versés aux échéances sont présentés bruts des frais de gestion et éventuels frais liés au titre de la garantie complémentaire. En revanche, les frais de gestion et éventuels frais liés au titre de la garantie complémentaire en cas de décès sont pris en compte dans les calculs de Taux de Rendement Annuel. Le versement des montants aux échéances est conditionné par l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur. Dans ce document à caractère promotionnel, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance⁽²⁾ du titre ou, selon le cas, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾. Sauf en cas de remboursement automatique anticipé, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat total ou partiel ou d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance-vie par décès de l'assuré), la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application de la formule de remboursement prévue, et pourra occasionner une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est rappelé que les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les entreprises d'assurance, d'une part, l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽¹⁾ Hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/ d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 14 décembre 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Avantages et inconvénients

Avantages

- **L'opportunité de recevoir un gain égal à 3 %⁽¹⁾ brut** par semestre écoulé (soit un gain de 6 %⁽¹⁾ brut par an) depuis la date de constatation initiale⁽²⁾, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à l'une des dates de constatation semestrielle⁽²⁾.
- **La possibilité de remboursement du capital initial⁽¹⁾ de manière anticipée, tous les semestres à compter de la fin du semestre 3 jusqu'au semestre 19**, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à l'une des dates de constatation semestrielle⁽²⁾.
- **La possibilité de remboursement du capital initial⁽¹⁾ à l'échéance des 10 ans majoré d'un gain égal à 3 %⁽¹⁾ brut par semestre écoulé** (soit un gain de 6 %⁽¹⁾ brut par an) depuis la date de constatation initiale⁽²⁾, si à la date de constatation finale⁽²⁾, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial.
- **La possibilité de remboursement du capital initial⁽¹⁾ à l'échéance des 10 ans** si, à la date de constatation finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son Niveau Initial.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.**
 - En cas de sortie du support avant l'échéance du titre, hors cas de remboursement automatique anticipé, le prix de vente du titre dépend des paramètres de marché au moment de la sortie. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) de celui résultant de la formule de remboursement prévue et pourra occasionner une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
 - Le titre de créance est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
 - Un risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance des 10 ans, en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial. En particulier, si l'Indice cédait l'intégralité de sa valeur, le montant remboursé serait nul⁽¹⁾.
- **Forte variabilité de la valorisation du titre de créance à l'échéance :** la valorisation est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 40 % et 20 % de baisse par rapport à son Niveau Initial.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 3 %⁽¹⁾ brut par semestre écoulé (soit un gain de 6 %⁽¹⁾ brut par an) depuis la date de constatation initiale⁽²⁾, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant (Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,78 %⁽³⁾).
- **L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 3 à 20 semestres, soit de 1,5 an à 10 ans.
- **Risque de crédit :** L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, une éventuelle ouverture d'une procédure de résolution et une éventuelle faillite de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).



Principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. Le titre de créance Rendement Premium Octobre 2020 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** en cas de cession du titre de créance avant l'échéance, le prix de cession dudit titre pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent :** le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession du titre de créance. En cas de cession du titre de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation dudit titre de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de le céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent :** Euronext Amsterdam, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou le titre de créance pourrait faire l'objet d'un remboursement anticipé à sa juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

⁽¹⁾ Hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/ d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 14 décembre 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Mécanisme de remboursement

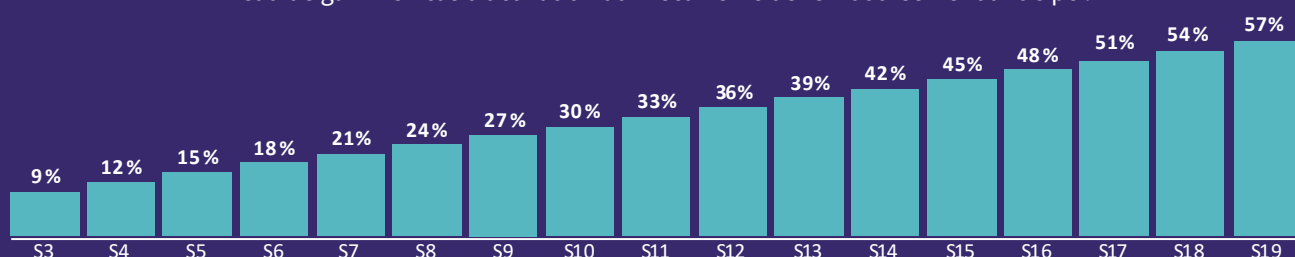
Comment est calculé le montant remboursé lors d'un remboursement automatique anticipé à partir du semestre 3 ?

À l'échéance des semestres 3 à 19, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial (le 14 décembre 2020), un mécanisme de remboursement automatique anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit, sans intervention de sa part, à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ correspondante :

**Le capital initial⁽²⁾ + un gain de 3 %⁽²⁾ brut par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾
(soit un gain de 6 %⁽¹⁾ brut par an)**

(soit un Taux de Rendement Annuel maximum net de 4,78 %⁽³⁾ en cas de remboursement anticipé dès le troisième semestre).

Niveau de gain⁽²⁾ en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé :



Un seul de ces gains peut être perçu, correspondant au gain du semestre d'activation du remboursement automatique anticipé. Si le remboursement automatique anticipé n'est pas activé, le produit continue.

Comment est calculé le montant remboursé à l'échéance ?

À la date de constatation finale, le 10 décembre 2030, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice par rapport à son niveau initial (le 14 décembre 2020).

Cas favorable : Si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 17 décembre 2030 :

**Le capital initial⁽²⁾ + un gain de 3 %⁽²⁾ brut par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit 60 %)
(soit un Taux de Rendement Annuel net de 3,76 %⁽³⁾)**

Cas médian : Si l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 17 décembre 2030 :

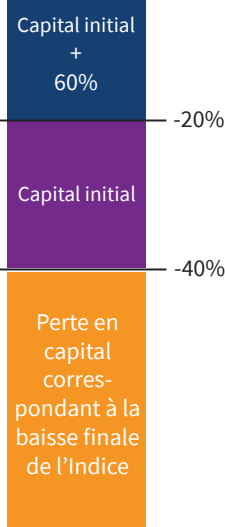
**Le capital initial⁽²⁾
(soit un Taux de Rendement Annuel net de -1 %⁽³⁾)**

Cas défavorable : Si l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 17 décembre 2030 :

Le capital initial⁽²⁾ diminué de la baisse finale de l'Indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse par rapport à son Niveau Initial à toutes les dates de constatation semestrielle⁽¹⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale⁽¹⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Toute sortie anticipée se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner une perte en capital non mesurable a priori.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/ d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 14 décembre 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

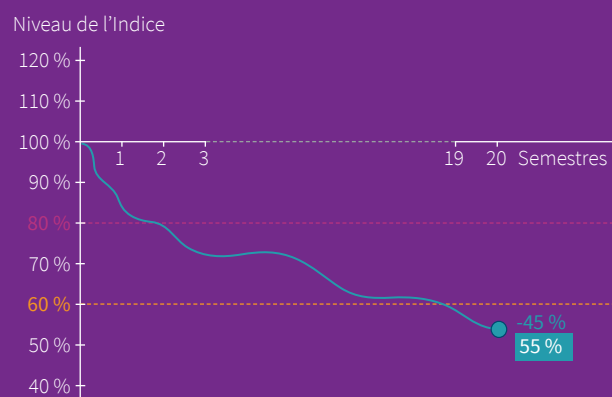
Scénarios de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de l'Émetteur et d'Aviva.

- Niveau de l'Indice
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance
- Gain
- Niveau de remboursement du titre de créance
- - - Seuil de gain à l'échéance
- - - Seuil de remboursement automatique anticipé

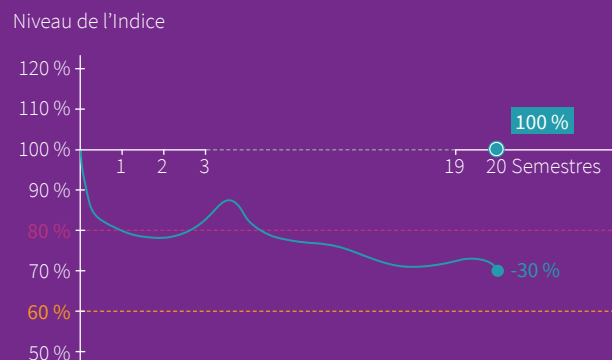
Scénario défavorable : Forte baisse de l'indice à l'échéance

- Aux 17 dates de constatation semestrielle⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le titre dure jusqu'à l'échéance.
- À la date de constatation finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 45 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit alors le capital initial diminué de la baisse finale de l'Indice, soit 55 % de son capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -6,74%⁽³⁾ inférieur au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice, égal à -5,80 %⁽⁴⁾. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
- Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son Niveau Initial aux 17 dates de constatation annuelle et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, le montant remboursé à l'échéance serait nul et la perte en capital totale.



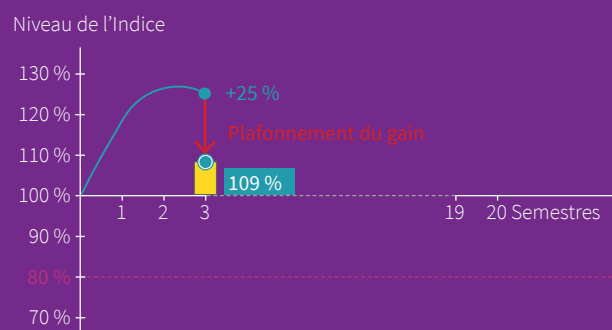
Scénario médian : Baisse modérée de l'indice à l'échéance

- Aux 17 dates de constatation semestrielle⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le titre dure jusqu'à l'échéance.
- À la date de constatation finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son Niveau Initial et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital de -40 % mais en dessous du seuil de remboursement avec gain de -20 % : l'investisseur reçoit alors son capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1 %⁽³⁾ supérieur au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice, égal à -3,50 %⁽⁴⁾.



Scénario favorable : forte hausse de l'Indice à l'issue du 3^{ème} semestre :

- À la 1^{ère} date de constatation semestrielle⁽²⁾, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial (+25 %). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé : l'investisseur reçoit alors son capital initial⁽¹⁾ + un coupon de 3 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ (3 × 3 %, soit 9 %⁽¹⁾).
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 4,78 %⁽³⁾ inférieur au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice, égal à 15,84 %⁽⁴⁾ (du fait du plafonnement des gains fixés à 3 % brut par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽²⁾).



⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Toute sortie anticipée se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner une perte en capital non mesurable a priori.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/ d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 14 décembre 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Automatique anticipé⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

Présentation de l'Indice

Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5%

L'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5% est un indice calculé et publié par Euronext Amsterdam, il est composé de 50 valeurs de la zone euro sélectionnées en fonction de l'importance de leurs engagements en faveur du climat par rapport aux pratiques de leur secteur. Ces 50 valeurs sont équipondérées, chacune représente 1/50^e du poids de l'Indice. Sa composition est revue chaque année (cf. composition actuelle ci-dessous).

Euronext calcule l'indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur la période 2015-2020 s'élève à 3,43 % (source : Bloomberg). Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour de plus amples informations sur l'Indice consulter le site d'Euronext (live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013025588-XAMS), ainsi que différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ECO5E Index ; Code ISIN : NL0013025588).

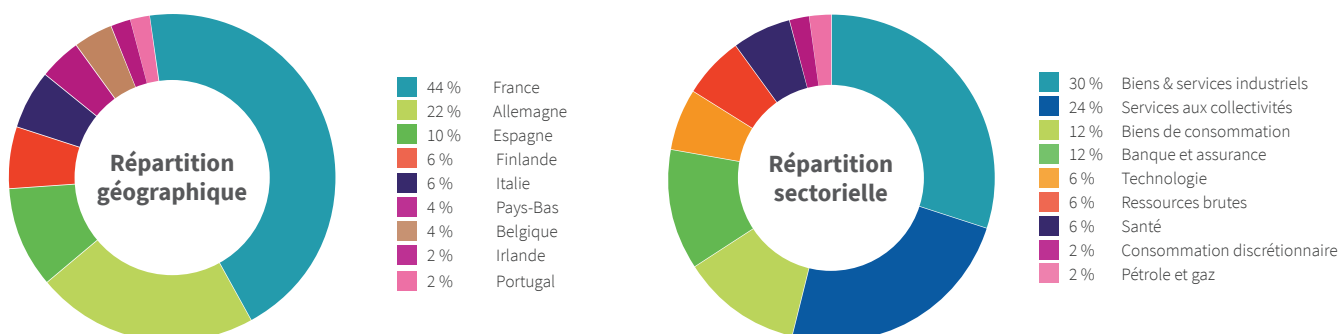
Evolution historique et simulée de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD5

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Répartition géographique et sectorielle de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD5



Source : Bloomberg au 16/09/2020

Caractéristiques Principales

Code ISIN	FR0013528239		
Nature Juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.		
Émetteur	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.		
Montant de l'émission	150 000 000 euros		
Valeur nominale	1 000 €		
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale		
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.		
Période de commercialisation	Du lundi 12 octobre au vendredi 27 novembre 2020		
Devise	EUR (€)		
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance		
Commissions de distribution	Une commission de distribution sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,35% du montant nominal des titres de créance placés. Le paiement de cette commission pourra être effectué par un règlement au moment de l'émission ou par une diminution du Prix d'Emission.		
Sous-Jacent	Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % (code Bloomberg : ECO5E Index ; Code ISIN : NL0013025588), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an, sur une base quotidienne.		
Date d'émission	12 octobre 2020		
Date de constatation initiale	14 décembre 2020		
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice à la date de constatation initiale		
Dates de constatation semestrielle	14/06/2022 (Semestre 3) 13/12/2022 (Semestre 4) 13/06/2023 (Semestre 5) 12/12/2023 (Semestre 6) 11/06/2024 (Semestre 7) 10/12/2024 (Semestre 8)	10/06/2025 (Semestre 9) 16/12/2025 (Semestre 10) 16/06/2026 (Semestre 11) 15/12/2026 (Semestre 12) 15/06/2027 (Semestre 13) 14/12/2027 (Semestre 14)	13/06/2028 (Semestre 15) 12/12/2028 (Semestre 16) 12/06/2029 (Semestre 17) 11/12/2029 (Semestre 18) 11/06/2030 (Semestre 19)
Dates de remboursement anticipé	21/06/2022 (Semestre 3) 20/12/2022 (Semestre 4) 20/06/2023 (Semestre 5) 19/12/2023 (Semestre 6) 18/06/2024 (Semestre 7) 17/12/2024 (Semestre 8)	17/06/2025 (Semestre 9) 23/12/2025 (Semestre 10) 23/06/2026 (Semestre 11) 22/12/2026 (Semestre 12) 22/06/2027 (Semestre 13) 21/12/2027 (Semestre 14)	20/06/2028 (Semestre 15) 19/12/2028 (Semestre 16) 19/06/2029 (Semestre 17) 18/12/2029 (Semestre 18) 18/06/2030 (Semestre 19)
Date de constatation finale	10 décembre 2030		
Date d'échéance	17 décembre 2030		
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.		
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.		
Agent de calcul	CACEIS Bank Luxembourg		
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.		
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1 %.		
Cotation	Bourse de Luxembourg		
Commissions de rachat/souscription	Néant/néant		
Règlement/Livraison	Euroclear France		

Avertissement

Rendement Premium Octobre 2020 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets en lien avec le climat et la transition énergétique. Il est important de noter que seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises les plus engagées en faveur du climat et de la transition énergétique. Cet instrument financier n'est pas un titre de créance vert.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'émetteur en accord avec Aviva Vie, le distributeur qui commercialise le titre de créance Rendement Premium Octobre 2020. Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer un conseil en investissement, un conseil, une sollicitation ou une offre en vue de l'achat ou de la vente ou de la souscription du titre de créance décrit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives (tels que définis ci-après) de Rendement Premium Octobre 2020 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. La dernière version du document d'informations clés relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis (<https://cib.natixis.com/home/PIMS#kidSearch>). L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Rendement Premium Octobre 2020 est (i) éligible pour une souscription en comptes-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1^{er}, 2^e supplément), approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 8 octobre 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256, equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0013528239) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Commercialisation dans le cadre de l'assurance-vie : si le contrat le prévoit, des frais de souscription, de versement ou d'arbitrage et des frais de gestion et éventuellement des frais liés au titre de la garantie complémentaire en cas de décès seront prélevés par l'assureur Aviva Vie. À titre illustratif, pour un investissement de 10 000 euros réalisé le 12 octobre 2020, avec des frais de versement de 3 % et des frais de gestion de 1 % par an y compris garantie complémentaire éventuelle, en cas de réalisation du scénario médian présenté en page 5, le montant versé à l'échéance, le 17 décembre 2030 est de : 8 765,10 euros, soit un taux de rendement actuariel net des frais du contrat de -1,30 % hors prélèvements sociaux et fiscaux éventuellement dus.

Avertissement d'EURONEXT

Euronext Amsterdam détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 %. Euronext Amsterdam, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du titre de créance. Euronext Amsterdam, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Commercialisation :



Aviva Vie

Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S. Nanterre

Ingénierie Financière :

Natixis

Société Anonyme au capital de 5 049 522 403,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS
Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 21 septembre 2020